

Image not found or type unknown



allocation retraite amiante

Par **christonin**, le **31/01/2024** à **18:16**

bonjour. je viens de prendre ma retraite ata (retraite amiante) et dans le calcul de mon allocation il ne prennent pas en compte une prime que je touchai en fin d'année toute les année. cette prime est inscrite dans mon contrat que puis je faire merci cordialement